

C'est la faute à Vidaud !

Un nouvel épisode médiatique a récemment troublé la sérénité dans laquelle se doivent d'évoluer les services de renseignement si l'on attend d'eux un minimum d'efficacité. Il s'agit du limogeage en mars dernier du directeur du renseignement militaire, le général de corps d'armée Eric Vidaud par son chef direct, à savoir le chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard.

Selon notre bonne presse, sous le titre (volontairement) provocateur « Insuffisances du renseignement français », le renseignement militaire français aurait été incapable de prévenir les autorités de l'Etat sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février dernier, *a contrario* des services américains qui ont fait un carton en la prédisant à la minute près.

Notre bonne presse nationale, toujours plus avide de scoops (ou plutôt de « buzz », comme on dit aujourd'hui : voir sur ce point précis mon éditorial dans cette même lettre - n°111 - d'octobre 2021) en a fait ses choux gras.

De quoi s'agit-il ? On peut effectivement se poser cette question élémentaire à la lecture de la dérive médiatique consubstantielle à ce genre de sujets. Aussi il a semblé utile à un ancien directeur de cette jeune mais noble maison (votre serviteur), la Direction du renseignement militaire (DRM), de tenter de remettre les pendules à l'heure, à la fois sur le rôle et la place du « renseignement militaire » français, comme sur sa réelle implication dans cette affaire.

Un retour sur l'emballage médiatique en question tout d'abord : pêle-mêle, le directeur du renseignement militaire aurait fait preuve de légèreté dans ses appréciations dans le déclenchement de l'agression contre l'Ukraine, voire, plus généralement de dilettantisme. Comme si cela ne suffisait pas, on y ajoute un « deuxième tiers » d'incompétence des services français (en général, comparé aux Américains), un troisième tiers de guerre des services (le thème chouchou de la presse dite « spécialisée ») et pour faire bonne mesure, tel César dans l'inoubliable « Marius » de Pagnol, un dernier tiers de règlement de compte politique. Mais ça fait quatre tiers et bien entendu, dans ce cas, la coupe déborde : ce fut effectivement le cas !

Nous aborderons séparément chacune de ces attaques, bien que liées, mais avant tout, pour nous paraphraser par rapport à octobre dernier, il nous paraît cependant indispensable de nous livrer à une petite leçon de choses, toujours en toute modestie.

A quoi sert la Direction du renseignement militaire ? Pour reprendre la formulation officielle, elle « satisfait les besoins en renseignement d'intérêt militaire¹ (RIM) du chef d'état-major des armées » (CEMA), dont elle dépend directement. C'est-à-dire que son directeur est le subordonné direct du CEMA. Très important pour la suite de notre propos. Mais elle doit aussi servir en la matière « les besoins des autorités et organismes du ministère, des commandements opérationnels et des commandements organiques ainsi que ceux des autorités et des organismes gouvernementaux concernés² ». C'est-à-dire, bien entendu, le ministre de la Défense et, au plus haut niveau, l'Elysée. On notera que selon les textes, dans le même temps, le DRM « assiste et conseille le ministre de la Défense en matière de renseignement d'intérêt militaire ». Là aussi, important pour la suite : cette « double casquette » peut être parfois problématique. Elle le fut peut-être indirectement pour le général Vidaud.

Que recouvre ce « renseignement d'intérêt militaire » (RIM) ? Deux préoccupations qui se complètent, sachant que pour les militaires, cela concerne à la fois :

- . le renseignement militaire proprement dit, c'est-à-dire celui concernant les forces vives, (ou si l'on préfère tout ce qui a trait aux forces ennemies ou potentiellement dangereuses pour des militaires français en opérations),
- . le renseignement concernant l'environnement des forces (celui où celles-ci peuvent être conduites à agir/com battre, comme celui dans lequel évolue l'ennemi lui-même).

D'où cette notion - pas que sémantique - d'« intérêt militaire ». Vaste programme, car depuis la création de la DRM en 1992, les opérations dans lesquelles les forces nationales ont été engagées ont profondément évolué, ce qui constitue un défi permanent pour elle (sans compter les défis techniques et technologiques), car le renseignement d'environnement, surtout, se complexifie.

Mais avant tout, il faut bien insister sur le fait que le RIM s'intéresse aux parties des forces vives et de l'environnement qui ont - ou peuvent avoir - des conséquences directes sur nos propres forces ou nos intérêts nationaux, c'est-à-dire

¹ Nous évoquons plus loin cette notion sémantique

² Code de la défense, Titre III, chap.VI, section 3, art. D-3126.10 à 14

là où nos militaires sont - ou pourraient être - engagés. En conséquence, la mission de la DRM conjugue deux axes principaux, ce qui est d'une importance primordiale à comprendre :

. Elle doit assurer d'une part une veille permanente pour déceler les évolutions capacitaires, organisationnelles, les risques nouveaux : en fait les premiers signes d'alerte intéressant notre sécurité au plan militaire ;

. Mais il est avant tout – et c'est là son rôle primordial - indispensable d'assurer au profit de nos armées une prestation qui doit s'inscrire dans leur mission, à savoir préparer et mener le combat. C'est ce qu'on appelle l'appui renseignement direct aux opérations.

Pour en revenir à notre sujet, la guerre en Ukraine, si tout le monde – semble-t-il – s'accorde à dire selon la presse que la DRM a évalué correctement les forces en présence, on peut alors affirmer qu'elle n'a pas failli à sa mission, dans le cadre de la veille permanente à laquelle elle est astreinte. Par contre, les forces françaises n'étant pas engagées, il ne revenait pas à cette direction de rechercher d'autres éléments d'engagement qui échapperaient d'ailleurs à sa compétence, sauf bien entendu si elle avait des informations en ce sens. Mieux, la DRM a été prudente, ou plutôt circonspecte : contrairement aux Américains et leurs affidés qui voyaient les défenses ukrainiennes submergées en quelques jours et le pays à genoux et conquis, la DRM évalua que si les Russes attaquaient, ce ne serait pas pour eux une promenade. En ce sens, la suite des événements lui a donné raison.

Si on pousse notre raisonnement à son extrême, dans le même temps, et pour satisfaire à sa mission première (appui aux opérations) le renseignement au profit de nos forces engagées dans la bande saharo-sahélienne se devait de retenir toute son attention (conjointement à cinq autres missions de par le monde, pas moins). Mais l'on a compris qu'avec la charge d'assurer concomitamment la veille permanente et l'appui aux opérations où la France est directement engagée, il faut si l'on veut faire schématique être à la fois au four et au moulin, en permanence. Et ce, tout autour de la planète.

On en vient au point crucial du reproche qui serait fait au général Vidaud : ne pas avoir prévu la date d'engagement russe. La décision d'engagement fut prise par le Président russe en tout petit comité, les militaires découvrant au tout dernier moment l'ordre politique qui leur était donné d'entrer en force en Ukraine (quasiment même scénario que pour l'invasion allemande de l'URSS en 1941, l'opération « Barbarossa »).

En l'espèce, comme en l'occurrence, il revenait à un autre service secret de fournir cette information à caractère politique aux autorités de l'Etat : la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Ce qui se passe dans l'environnement immédiat du chef de l'Etat russe, le contenu de ses communications, comme celles de ses collaborateurs proches, le contexte politique évolutif de telles décisions à l'étranger, tout cela échappe bien entendu à la DRM : elle n'a ni la mission ni les moyens d'écouter aux portes du Kremlin, comme d'intercepter les messages ou communications cryptées des protagonistes qui s'y agitent. C'est la mission de la DGSE, grâce au renseignement humain (les « espions » ; le ROHUM en français) d'une part, et grâce à son dispositif sophistiqué d'écoutes (le renseignement d'origine électromagnétique - ou ROEM en français - et de plus en plus le renseignement cybernétique).

Et les Américains alors ? Grande première dans le contexte géopolitique actuel et de la société de l'information – comme du monde du renseignement d'ailleurs³ – ils ont choisi d'utiliser le renseignement dont ils disposaient non seulement pour prévenir en temps utile les Ukrainiens, mais aussi pour faire savoir *urbi et orbi* qu'ils étaient au courant avec précision de la décision politique du Kremlin : le gouvernement américain décida de divulguer presque en temps réel des renseignements hautement classifiés, afin, pensaient-ils, de dissuader le Président russe en devançant ses plans, sa stratégie, voire ses tactiques. Manœuvre dissuasive qui aurait pu se révéler efficace, mais qui dénote d'un manque de réalité quant à la psychologie de l'acteur principal de l'agression, ce qui n'a donc pas empêché l'invasion. Si l'on se souvient que Winston Churchill déploya des trésors de lexicologie et de syntaxe dans son message personnel du 3 avril 1941 adressé à Staline le prévenant de l'invasion prochaine de l'URSS par les troupes de la Wehrmacht, afin de ne rien révéler de sa source (les Britanniques décryptaient le chiffre allemand), on comprend la différence de philosophie dans l'emploi du renseignement à des fins politiques. Avec, en l'occurrence, un risque pour les Américains de dévoiler qu'ils ont percé les communications secrètes du Kremlin, et/ou, pire, qu'ils disposent d'une « taupe » dans la place⁴ (ce qui ne fut jamais le cas durant la Guerre Froide !). Initiative risquée, donc, car même sans être un mordu

³ Pas tout à fait si l'on se remémore que pendant la crise des missiles soviétiques à Cuba (octobre 1962), le Président Kennedy divulgua de l'imagerie américaine classifiée provenant d'avions espions U-2 de la CIA comme d'avions de reconnaissance de l'US Air Force, faisant la preuve de l'installation de missiles nucléaires soviétiques sur l'île

⁴ *The Intercept*, 11 mars 2022 – James Risen : « Les services secrets américains affirment que Poutine a pris sa décision d'envahir l'Ukraine à la dernière minute » - <https://theintercept.com/2022/03/11/russia-putin-ukraine-invasion-us-intelligence/>

du « Bureau des légendes », on comprend aisément l'une des règles d'or du renseignement : ne jamais (risquer de) dévoiler ses sources. Voilà pour le « deuxième tiers ».

En France, la DGSE le savait-elle ? Bonne question à laquelle nous ne saurons répondre. Oui ou non, toujours est-il que la logique de la part des politiques en France n'a pas été celle citée ci-dessus des Américains. La stratégie nationale est plus contrainte, par le souci de ne pas faire cavalier seul à la fois au sein de l'Union européenne et de l'OTAN (s'agissant de cette dernière on ne dévoilera rien en affirmant que les Américains, pour leur part, ne se soucient guère des avis de leurs Alliés⁵ ; et pour la première, on se remémorera le « *Fuck the EU* » de l'actuelle adjointe du Secrétaire d'Etat à Washington, Victoria Nuland, lorsqu'elle était chargée de l'Ukraine au sein du même ministère en 2014, en plein « EuroMaidan »... !). En tout état de cause, s'agissant des informations dont pouvait disposer la DGSE par rapport à son homologue militaire quant aux vellétés russes, disons que comme la fourmi de la fable, cette direction n'est pas prêteuse (expériences vécues par votre serviteur). Doit-on pour autant parler de « guerre des services » comme a pu le faire notre presse nationale ? Pas vraiment, car il n'est pas sûr que la DGSE ait disposé des mêmes informations que les services américains. Il y a en France depuis 2008 un organisme chargé de la coordination des services et à sa tête un responsable au plus haut niveau de l'Etat (le Coordonnateur national du renseignement et de la Lutte contre le terrorisme⁶), et l'on peut chercher vainement que la presse ait mis cette instance sur la sellette en l'occurrence. Pourtant, c'est son chef qui rapporte directement à l'Elysée !

Quant aux allégations selon lesquelles la DGSE voudrait la peau de la DRM, il faut préciser trois choses : la première est que pour une partie encore significative de sa ressource humaine, la DGSE dépend des armées,... ce qui plait à ces dernières de moins en moins car la ressource est rare. Elle n'a donc pas intérêt à se faire ouvertement des militaires des ennemis. La seconde est que ces bruits d'alcôves ministérielles ont toujours nourri les chroniques journalistiques toujours à la recherche de détails croustillants : c'est leur côté « tabloïd », même quand on est sensé parler en « expert ». La troisième est qu'il existe depuis 2008 comme précisé supra une coordination des services – depuis 2017 également en charge de celle de la lutte anti-terroriste – et qu'il n'est pas de son intérêt de laisser les querelles de clochers ou de règlements de compte entre chefs aller trop loin dans sa sphère de compétence.

Exit donc la supposée « guerre des services » - et par là-même notre « troisième tiers » - qui fait en outre très vieux jeu journalistique dans le paysage actuel.

S'agissant du règlement de compte politique (le « quatrième tiers »), il faut expliquer, au risque de devenir soporifique (votre serviteur assume) quelques palinodies administratives à la française.

La véritable prise en compte d'un besoin de rationalisation et de centralisation du dispositif de renseignement des armées remonte à une proposition en ce sens faite en 1989 au ministre de la Défense d'alors, Jean-Pierre Chevènement : suite à une « mission sur le renseignement militaire et ses perspectives d'évolution au cours de la prochaine décennie » qui lui avait été confiée, le général d'armée aérienne François Mermet - ancien directeur général de la sécurité extérieure de décembre 1987 à mars 1989 - alors conseiller du gouvernement pour la défense, proposa la création d'un organisme central interarmées placé sous l'autorité du ministre, regroupant et fusionnant les capacités de recherche et d'exploitation jusque là éclatées car dispersées entre les trois armées, mais aussi au sein du Secrétariat général de la défense nationale (SGDN, aujourd'hui Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, SGDSN) : tollé général des chefs militaires qui ne voulaient pas lâcher leurs moyens (personnels et techniques) au profit du chef d'Etat-major des armées qui n'était alors qu'un *primus inter pares*.

Cette proposition fut donc condamnée à dormir quelques temps dans un tiroir de l'Hôtel de Brienne. Vint alors la première guerre du Golfe (1990-1991) : l'un des enseignements tiré de l'engagement français dans ce conflit, à la demande de Pierre Joxe, successeur à la défense de Jean-Pierre Chevènement, était l'inadaptation de notre outil de renseignement militaire et notre dépendance à l'égard du renseignement américain. Pierre Joxe ressortit la proposition du général Mermet et imposa la création d'une direction du renseignement militaire au sein de l'état-major des armées (décret du 16 juin 1992). Pour ne pas s'aliéner totalement les chefs militaires, lesquels n'avaient pas changé d'avis sur la question et toujours arc-boutés sur leurs moyens, il la plaça sous l'autorité directe du CEMA (et non la sienne). Plus tard, le rôle du CEMA au sein du ministère fut renforcé en mai 2005, et il obtenait alors, ce dont il ne disposait pas auparavant, une autorité *de facto* sur ses collègues des autres armées, entre autres. Donc surtout pas question de lâcher quoi que ce soit au profit du ministre. Et ainsi, le Rens'.

Cependant, il y a un élément très important de contexte à mettre en relief, qui échappe à ceux qui ne connaissent pas de près notre culture militaire : « notre histoire militaire fait la preuve que le renseignement a toujours été délaissé

⁵ Cf. là aussi notre chronique dans la lettre d'EUROMED-IHEDN n°111 d'octobre 2021

⁶ Le coordonnateur « *s'assure que les services de renseignement [...] travaillent ensemble...* » : <https://www.elysee.fr/cnrlt>

en France au profit d'une importance plus immédiate donnée à la force militaire comme facteur de puissance, sauf sans doute juste après la création de la DRM⁷ ». Les chefs militaires français des années passées, même jusqu'à très récemment, n'échappent pas à ce constat. Votre serviteur peut en témoigner. De ce fait, la « double casquette » plus haut citée (subordination directe au CEMA et en même temps conseiller du ministre) a pu conduire certains directeurs, se sentant insuffisamment consultés et écoutés par leur chef direct, à courtiser le ministre et son cabinet, en particulier lorsqu'il s'agit d'obtenir des moyens.

Evolution politique : les textes fondamentaux du « Code de la défense » furent quelque peu amendés lors de l'accession des socialistes à la charge suprême et au gouvernement en France en 2012⁸. En effet, les têtes pensantes de ce parti qui s'étaient penchées jusque-là sur la politique de défense de notre pays, ses armées et le renseignement, et ce dès l'accession du président Chirac à l'Élysée, s'étaient élevées contre une dérive des us en matière de défense, et parmi ceux-ci ce renforcement des pouvoirs du CEMA depuis 2005, incompatibles selon eux avec une saine et respectueuse répartition des prérogatives et responsabilités en la matière au sein de l'appareil d'Etat⁹. Aussi, dès 2013, le ministre de la Défense (à l'époque Jean-Yves Le Drian) se voyait dans les textes bénéficier de responsabilités élargies et approfondies au détriment du CEMA. En particulier dans le domaine qui nous intéresse, car si le CEMA continuait à être responsable de la recherche et de l'exploitation du renseignement militaire, la modification des textes le conduisait maintenant à « assister le ministre dans ses attributions relatives à l'emploi des forces¹⁰ », sachant que dans le même temps, le ministre se voyait nommément « chargé du renseignement extérieur et du renseignement d'intérêt militaire¹¹ ». Si l'on avait voulu créer une zizanie entre les deux personnages et leurs équipes respectives (l'Etat-major des armées pour le CEMA d'une part, et son cabinet – cette spécialité bien française - pour le ministre d'autre part), on n'aurait pu faire mieux.

Le tout nouveau directeur du renseignement militaire qui venait de prendre ses fonctions quelques semaines plus tôt comprit d'emblée son intérêt. Ce fut ensuite presque fusionnel entre lui et son ministre ainsi qu'avec son directeur de cabinet, et les briefings sur les opérations et la conduite de la manœuvre du Rens' se multiplièrent à l'Hôtel de Brienne, ce qui ne semblait guère gêner les CEMAs qui se sont succédés (culture décrite ci-dessus obligeant)... et ce jusqu'au général Burkhard, l'actuel CEMA.

De là à dire qu'il y ait eu règlement de compte politique dont le Général Vidaud fut la victime de la part de l'Etat-major des armées vis-à-vis du cabinet du ministre, c'est aller un peu vite en besogne. Il doit y avoir quand même un peu de ça dans la mesure où ce général fit partie du cabinet Le Drian, au sein duquel il était en charge des « affaires réservées », c'est-à-dire, pour faire court, le renseignement (l'intermédiaire avec DRM, DGSE et DRSD¹²). Exit le « quatrième tiers ». Par contre, si l'on affirme que ce général, qui se vit confier la DRM sur ordre de l'Élysée (et non par choix du CEMA), a fait les frais de la mauvaise humeur de son chef qui lui avait initialement préféré un autre officier (lequel avait lui-même dans le temps fait les frais d'une mesure similaire de la part du cabinet Le Drian,... pour le poste qu'a occupé Vidaud...!!!), alors on se rend compte qu'effectivement, le général Vidaud a été victime d'un délit de « sale gueule » de la part du CEMA. Un vieux dicton dit : « qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ».

En conclusion : contrairement aux affirmations de la presse, le renseignement militaire français n'a pas failli. Il est resté, pour ce conflit dans lequel des forces françaises n'étaient pas engagées, dans son rôle de veille stratégique (accélérée et pressante en l'occurrence il est vrai), et n'a pas marché sur les plates-bandes de ceux dont le rôle est de faire du renseignement d'ordre politique (DGSE). Son évaluation des forces en présence était bonne, et la DRM a même été prudente en ne suivant pas les estimations occidentales (américaines surtout) qui voyait l'Ukraine submergée et défaillir en quelques jours. Elle est restée fidèle au testament de Pierre Joxe, son père spirituel, qui était de ne plus dépendre du renseignement américain, malgré la pression politique inédite des Etats-Unis dans ce conflit qui a utilisé ouvertement le renseignement stratégique et politique comme une arme dissuasive des relations internationales. « Faillite du renseignement français » il y a eu, peut-être, mais on n'a pas regardé du bon côté. La meute médiatique fut en l'espèce créancée sur un général qui, malgré lui, donna le change car il avait le malheur de ne pas être en harmonie d'humeur et de personnalité avec son chef.

⁷ Ainsi que l'exprimait votre serviteur à l'été 2008, dans le n°4 de la revue « Sécurité Globale » (Ed. Choiseul), p.9

⁸ Décret n° 2013-816 du 12 septembre 2013 relatif aux attributions du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000027945471>

⁹ Cf. tribune signée par Louis Gauthier, Conseiller maître à la Cour des comptes, ancien conseiller pour les affaires stratégiques et de défense de Lionel Jospin-1^{er} ministre (1997-2002), dans « Le Monde » du 19 juillet 2005 : « Remous à l'état-major des armées ».

¹⁰ Art. 4 du décret visé supra

¹¹ Art. 4 du même décret

¹² Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense, le contre-espionnage militaire, que les plus anciens de nos lecteurs ont peut-être connu sous le vocable « Sécurité militaire »

Dans la chasse à un pseudo-coupable d'insuffisance, on a subi le change en traquant la mauvaise voie. La trompe de l'embrouillamini médiatique fut sonnée sur le ton de : l'incompétence, c'est la faute aux militaires ; l'imbroglia, c'est la faute à Vidaud¹³ !

Reste une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre à cette heure : face à la réserve (euphémisme) marquée par l'OTAN – une fois de plus muselée par les Etats-Unis – qu'a fait le renseignement de l'Alliance, la plus grande bureaucratie militaire au monde (à part peut-être la Chine ?), en amont et au moment du déclenchement de l'invasion vis-à-vis de cette menace contre un « ordre pacifique juste et durable en Europe¹⁴ » ?

Général de corps aérien (2S) Michel MASSON
Membre du conseil scientifique d'Euromed-IHEDN

¹³ <https://actualitte.com/article/95645/scolarite/l-expression-qui-accuse-c-est-la-faute-a-voltaire>

¹⁴ L'un des objectifs essentiels – outre la solidarité transatlantique - des Etats signataires, toujours d'actualité malgré des interventions discutables en tant que telle hors de son champ géographique de compétence depuis 2001